



Risque de probleme sur estimation immobiliere

Par **fusion**, le **01/03/2013** à **09:57**

bjr.

voila au decee de a mere le notaire a fait une estimation de la maison que nous avons signé moi mon frere et la tutrice d'etat

et aujourd'hui au decee de mon pere il me dit que l'estimaion il veut la remettre a la baisse alors que rien n'a changer sur l bien estimant que le bien serait difficile a vendre.

a t'il le droit de revenir sur l'estimation

et il me dit qu'il va ce mette e rapport avec mon frere auquel j'ai un tres grave problemes afin qu'il accepte l'estimation a la baisse tres importante.

a t'il droit de faire accepter cella a mon frere et par la meme occasion m'obliger a vendre a son tarif ?

et ci mon frere accepte car il a de tres graves problemes de sante et pas moi comment cella ce passera t'il ?

merci d'avance pour vos reponses

cordialement

Par **amajuris**, le **01/03/2013** à **10:21**

bjr,

tout est dans le mot estimation.

il est possible que depuis le décès de votre mère, la valeur de la maison ait baissée.
de toute façon c'est vous décidez et non le notaire.
vous pouvez demander à des agents immobiliers de faire une estimation.
cdt